

AGUILAR & CRUZEL

IMMOBILIER

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE AGUILAR & CRUZEL IMMOBILIER

A compter du 1^{er} avril 2020

(TVA incluse*)

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat de vente

Jusqu'à 50000€	Forfait de 4000€ TTC
De 50001€ à 300000€	5 % TTC + 1500€
300001€ et +	5% TTC

HONORAIRES AVIS DE VALEUR

AVIS DE VALEUR

120€ TTC (intégralement remboursé si le mandat de vente est confié à l'agence)

*TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

L'agence AGUILAR & CRUZEL IMMO ayant opté pour la non-perception de fonds, tous les versements devront obligatoirement être effectués auprès du notaire indiqué dans le compromis. Pour l'activité de « Transaction sur immeubles et fonds de commerce », le mandataire ne déclare ni recevoir, ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Coordonnées du MEDiateur : ANM CONSO 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES.

AGUILAR & CRUZEL IMMOBILIER

SAS MC2A IMMO 18

103 rue Barbès 18000 BOURGES

Tél : 02 85 29 15 60

SAS au capital de 8000€ - RCS de Bourges 853295772 – APE 6831Z – CPI 18012019000042368 – N°TVA FR01853295772